AC. W.

EXTRAIT

D'une Lettre écrite par le sieur Estellon, Négociant à la Pointe-à-Pitre, à son pere à Marseille, en date du premier Décembre 1790, venue sur le Navire La Minerve, *arrivé en ce Port; contenant les détails des événemens arrivés sur ladite Isle, & des cruautés commises à l'Isle Martinique par les aristocrates.*

MOn très-cher Pere,

Nous avons eu ici une frégate du Roi venant du Gros Morne, isle Martinique; elle a amené les Députés dudit lieu, pour demander à l'Assemblée Coloniale de la Pointe-à-Pitre des provisions: le Conseil assemblé fut délibéré de leur en donner. Aussi-tôt l'on en chargea cinq Bateaux ou Golettes, ainsi que ladite Frégate. Le lundi cinquieme Nov. la Frégate étoit prête comme les autres Bateaux: ordres à tous les Navires de la rade d'y envoyer leur chaloupe, où bien peu y furent. *Nota* que le dimanche au soir quantité de jeunesses du pays, de matelots de Navires & de flibustiers, au nombre de trois ou quatre cents, furent s'emparer du Fort pour empêcher la sortie de la Frégate & de son convoi.

Dans la nuit du dimanche au lundi il y eut un Conseil dans la Chambre Coloniale, où il fut délibéré d'envoyer à tous les habitans ordre de se

rendre ici avec leurs armes. Le lundi matin, comme dans la journée, il en arriva un grand nombre, & tous étoient sous les armes comme les Citoyens. Les aristocrates demanderent qu'il falloit laisser sortir ces Bâtimens avec leur munition de bouche; les autres s'y opposerent, & le soir du lundi le Président à l'Assemblée fit une motion, disant qu'il falloit aller s'emparer du Fort, pour faciliter la sortie de ces Bâtimens. Aussi-tôt ils crierent non, disant mille sotises contre ledit Président, & crierent aux armes. Un ancien Procureur, homme de tête, après avoir demandé la parole, dit qu'il ne convenoit nullement de laisser sortir ces Bâtimens avec leur provision; si cela étoit, que la Pointe-à-Pitre, ainsi que l'Isle Guadeloupe, étoient totalement perdues par les brigands. Sa motion fut applaudie, & M. Decluny, Général de la Gouadeloupe, répéta que pour avoir la paix & la tranquillité dans l'Isle, la Frégate & son convoi fussent déchargés: il n'en fut pas moins applaudi, & l'Assemblée délibéra qu'il falloit nommer huit Députés pour aller au Fort protester & assurer que l'Assemblée avoit délibéré le débarquement des munitions; ils leur répondirent qu'ils vouloient le voir, & qu'ils évacueroient le Fort deux heures après le départ de ladite Frégate. A dix heures du soir du même jour, les Députés qui étoient allés au Fort furent à l'Assemblée donner la réponse, & toute ladite Assemblée y consentit. Mardi sixieme au matin, la Frégate appareilla. A huit heures, étant en calme, elle fut obligée de mouiller dans la passe; à la même heure, dans la ville passa un tambour, disant que tous les Citoyens se rendissent à la place de

l'Eglise avec leurs armes, à cause qu'un grand nombre d'habitans vouloient aller au Fort pour s'en emparer. Le Général, à la place, leur dit : » Messieurs, je perds la tête, n'allez pas au Fort ; » les personnes qui y sont, l'évacueront le moment » que la Frégate sera hors de la vue » : ce qui a été exécuté. Les volontaires sont sortis, & à midi le tambour a passé par la ville pour faire rassembler le reste du monde qui pouvoit être encore dans les magasins, pour aller tous en corps prêter serment au pied des autels & en face du ciel, & après on chanta le *Te Deum.*

Nous nous sommes vus dans une crise des plus tristes & cruelles, de voir dans le moment la Pointe-à-Pître embrasée ; le vol & le carnage auroient succédé à ce triste événement. Graces à Dieu tout est tranquille dans ce pays, & la paix paroît y être ; mais nous sommes toujours en garde pour quelques événemens fâcheux qui pourroient survenir.

L'Assemblée Coloniale a nommé six Députés pour aller à St. Pierre ; ils sont partis le dix-neuf avec leurs provisions de bouche, pour conférer avec les bons Citoyens de la Ville, & de là s'en vont au Gros Morne conférer avec le Général & tous ces aristocrates, pour les solliciter à faire la paix avec ceux de St. Pierre, où ils commettent des cruautés des plus énormes de la part des gens de couleur. Chose horrible des Français ! se faire la guerre parmi eux ! Cette pauvre & malheureuse isle ne pourra pas être dès long-tems en état ; les habitans sont ruinés, ainsi que ceux du Bourg. Dieu veuille faire réussir ces Messieurs dans leurs entreprises.

Cruautés faites à la Martinique par les aristocrates aux bons patriotes.

Ils ont surpris dix soldats de la Guadeloupe ; il y en a eu six qui ont eu le bonheur de se sauver ; les autres quatre ont été tués, & leurs têtes mises sur des bâtons, & portées chez Madame Mont-Pertuit, épouse d'un chef aristocrate.

Ils ont également assassiné deux hommes qui séjournoient tranquillement chez eux ; ils ont pillé & brûlé le bourg du Vauclin ; ils ont coupé les jambes & les cuisses d'un homme en présence de sa femme prête à accoucher, & ont jetté les membres de son mari sur elle.

Ce seroit trop long de détailler toutes les circonstances malheureuses, événemens & désastres que cette pauvre malheureuse isle a eu & a encore ; sans doute que les papiers publics doivent vous en avoir iustruit d'une très-grande partie.

Je suis très-pafaitement, avec respect,

Mon cher Pere,

Votre très-humble & très-affectionné fils,

MARTIN-ESTELLON.

Pointe-à-Pitre le premier Décembre 1790.

De l'Imprimerie de F. Brebion, Imprimeur, près la Loge.